

**Association pour l'étude de l'histoire régionale (AEHR)**

Groupe de travail MAH  
p.a. Barbara Roth  
43, rue de la Terrassière  
CH-1207 Genève  
froth43@bluewin.ch

À M. Sami Kanaan, Maire de Genève  
Au Conseil administratif de la Ville de Genève  
Palais Eynard  
4, rue de la Croix-Rouge  
1211 Genève 3

Genève, le 4 mars 2019

Concerne : Rapport de la Commission d'experts pour un nouveau MAH

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers administratifs,

Le 17 novembre 2017, un groupe de travail de l'Association pour l'étude de l'histoire régionale, composée d'historiens, d'historiens de l'art et d'archéologues professionnels, s'était adressé aux co-présidents de la « Commission externe pour le nouveau MAH » pour leur faire part de ses remarques relatives aux pistes dessinées dans leur rapport intermédiaire de juin 2017. Nous vous avons envoyé copie de notre courrier.

Le 15 mars 2018, une délégation de notre groupe a été invitée par MM. Hainard et Mayou pour une franche discussion.

Nous avons pris connaissance du rapport définitif de la commission rendu public en juin 2018 et, lors d'une récente assemblée générale, les membres de notre association ont demandé à notre groupe de poursuivre son travail et de vous faire part de ses réactions. En effet, alors que nous constatons des changements qui correspondent à certaines de nos remarques, nous restons critiques sur plusieurs options fondamentales. Il est important de vous en faire part dès maintenant, d'autant plus que vous considérez ce rapport d'experts comme contraignant pour la future direction du MAH – l'annonce de la mise au concours du poste de directeur/trice précise en effet : « Vous définissez et conduisez la politique culturelle, scientifique et stratégique du MAH, en cohérence avec les orientations établies par la commission externe pour le nouveau musée ». Cela laissera peu de liberté à la personne choisie, une option que nous nous permettons de trouver très discutable.

## Sur le concept historique

Dans la suite de notre critique du premier rapport, nous continuons à dénoncer dans le scénario tel qu'il est élaboré une vision naïve de l'histoire, véhiculant, sans doute de manière involontaire, un « nationalisme » genevois aussi étriqué que datant d'une autre époque. Les auteurs du rapport semblent ainsi croire qu'il suffit de remonter dans le temps en partant du présent pour porter un regard actuel sur l'histoire et le nourrir d'interrogations et de clefs de compréhension contemporaines. Plus grave, revendiquer « l'ADN » d'un lieu, c'est s'inscrire dans une vision essentialiste de l'identité, vision dont on connaît pourtant les dangers et les dérives.

Le récit proposé, basé sur une historiographie respectable mais vieillie et surtout interprétée sur le mode du « picorage », évite par exemple des réalités aujourd'hui établies comme celles de la participation des Genevois à la traite des Noirs et de leur intéressement à diverses entreprises coloniales, des questions auxquelles le public contemporain est très sensible. Plus généralement, le manque d'inscription de l'histoire genevoise dans un contexte plus large ne peut plus être admis à l'heure des histoires mondiales et connectées. La réponse à la question posée : « pourquoi une petite localité aux confins de l'Empire romain est devenue une cité internationalement connue », ne peut évidemment pas résider miraculeusement dans « l'ADN » de la cité, mais bien dans les relations sans cesse rejouées et renouvelées avec son environnement proche et lointain.

Enfin, pour qui connaît les collections du musée, il apparaît bien difficile, voire impossible, de mettre en relation des objets avec bon nombre des épisodes historiques retenus par les auteurs du rapport. Un tel scénario ne peut qu'être plaqué dans des salles qu'il faudra meubler tant bien que mal, tandis que les salles dédiées aux collections réuniront de préférence les œuvres phares du musée, soumises comme par le passé au seul discours de l'histoire de l'art ou des techniques. Pourquoi séparer ainsi les disciplines et les éclairages comme s'il s'agissait de regards incompatibles, au lieu de combiner les outils d'interprétation mis au service d'une exposition de référence ? Le récit qui en résulterait serait moins univoque et moins linéaire, et d'autant plus stimulant pour le public.

Le principe d'introduire un regard historien sur les collections comme l'un des fils rouges du musée nous paraît une excellente chose, et même une nécessité à l'heure actuelle. Mais il faudra qu'un ou des historiens de métier interviennent en dialoguant avec les responsables des collections pour produire des discours intégrant ces différentes disciplines à partir de la réalité des collections.

## Sur l'abandon de la Maison Tavel et du Musée Rath

Beaucoup a déjà été dit et nous avons déjà développé dans notre première lettre les raisons de notre profond désaccord avec cette option. Le rapport énonce (p. 10) : « par son histoire, le bâtiment Charles-Galland s'impose naturellement comme noyau du projet », sans voir la contradiction qui réside dans l'abandon simultané du Musée Rath, évidemment le véritable « noyau » de l'histoire culturelle genevoise. Quant à la Maison Tavel, monument historique d'importance nationale, elle est en elle-même un objet majeur des collections du Musée d'art et d'histoire, qui devrait s'en enorgueillir au lieu de vouloir s'en débarrasser !

Soulignons : l'abandon pur et simple de ces deux bâtiments étant inconcevable sur le long terme, il faudra donc leur trouver de nouvelles affectations culturelles, assorties des budgets correspondants. Le projet pour le MAH ne peut pas faire l'impasse sur cette question posée au Département de la culture et du sport.

Gardons-nous de faire de Charles-Galland le « navire amiral » (p. 6) d'une flotte fantôme ! Peut-on vraiment prétendre mettre au rebut sans projet alternatif ni budget dédié deux bâtiments d'importance historique majeure et admirablement situés, pour les remplacer par une salle d'exposition souterraine, aveugle et sans âme, une « black box » au concept vieilli et de réalisation très coûteuse ? Et que dire du projet de consacrer un autre bâtiment à l'architecture remarquable, l'École des Beaux-Arts (ce qui est son vrai nom), à une « Maison

des savoirs » qui exigera des équipes dédiées au financement très incertain, et dont le fonctionnement semble entrer en contradiction avec la volonté politique de centraliser les réserves au Carré vert ? L'Ecole des Beaux-Arts n'est-elle pas le prolongement rêvé, et attendu depuis si longtemps, des espaces d'exposition du MAH ?

Car il convient enfin de ne pas se gargariser de grands mots : la Ville de Genève a-t-elle vraiment les moyens de s'inscrire « dans le paysage des blockbusters », ces expositions internationales dont les budgets atteignent des montants prohibitifs et qui exigent, pour être rentabilisées, le réservoir de public des grandes métropoles ? Rester dans des proportions raisonnables, conserver le Musée Rath pour des expositions temporaires d'une certaine envergure, répartir les présentations durables et temporaires entre le bâtiment de Charles Galland et les espaces généreux de l'Ecole des Beaux-Arts, voilà qui rendrait inutile de creuser une salle souterraine, réduirait d'autant les coûts et accélérerait la remise en valeur – urgente ! – du Musée d'art et d'histoire.

Préférer le projet d'une « black box » d'emploi incertain à la solution de bon sens qui consiste à tirer parti de bâtiments de grande qualité, c'est aller tout droit vers un nouveau référendum dont l'issue est écrite d'avance ! Veut-on vraiment perdre encore dix ans avant de rendre le lustre qu'il mérite au Musée d'art et d'histoire ?

Veillez recevoir, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers administratifs, l'expression de nos sentiments distingués.

Barbara Roth-Lochner

pour le groupe de travail, avec Mmes Isabelle Brunier, Danielle Buyskens, Fabienne Sturm, MM. Flavio Borda d'Agua, Vincent Chenal, Pierre Corboud, Livio Fornara

Copie à Madame Michèle Roulet, présidente de la commission des arts et de la culture, à Monsieur Alain de Kalbermatten, président de la commission des travaux et des constructions, ainsi qu'aux chef-fe-s de groupe du Conseil municipal

Ce document sera publié sur le site de l'AEHR : [www.aehr.ch/](http://www.aehr.ch/)